



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 42437

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la simplification de l'organisation des régimes de sécurité sociale des travailleurs indépendants, et plus particulièrement sur la situation professionnelle des personnels des différentes caisses régissant les secteurs du commerce et de l'artisanat. Ce texte de loi, fruit d'un large consensus entre les gestionnaires des régimes concernés et des organisations professionnelles, vise à simplifier le mode de gestion des différentes caisses, en les fusionnant, tout en optimisant le service rendu aux assurés. Cependant, certaines organisations professionnelles s'inquiètent de la gestion à venir des personnels des différentes caisses, due à cette fusion des services. En conséquence, il lui demande quelles sont les pistes de réflexions quant à la gestion des ressources humaines dans le cadre de cette fusion des caisses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42437

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4868